

Compte-rendu CHSCT du 15 novembre 2019

Présents : Mme Rochette (Secrétaire Générale SG), Sophie Baillargeat, Alain Michel et Benoit Thomasson (conseillers de prévention), Docteurs Andrieux et Georges (médecins de prévention du rectorat), Mme Barrau, , Mme Mastain, Mme Duloum (conseillère de prévention académique) , FSU, FO, UNSA. Monsieur le Directeur Académique excusé pour raison d'agenda.

Lecture de la déclaration commune (FSU, UNSA, FNEC-FP FO).

Lecture de la déclaration FSU

Lecture de la déclaration FNEC-FP FO

L'UNSA n'a pas fait de déclaration.

Point 1) fonctionnement :

PV du CHSCT du 03 juin adopté à l'unanimité.

PV du CHSCT du 05 juillet idem.

Mme Delbès (FO) reconnaît qu'elle aurait dû réagir à la réception du PV du CHSCT du 3 juin mais elle trouve important de dire qu'elle s'est étonnée de ne voir ses propos retranscrits que lorsqu'il s'agissait de l'établissement où elle enseigne, elle suppose qu'il s'agit d'un oubli ce que Mme Rochette, secrétaire générale, confirme.

Annonce de Mme Rochette (SG) : Mme Mastain (Secrétaire DAGFI) quitte son poste au 1^{er} décembre.

2) RSST, RDGI.

Étude des registres retenus en Groupe de travail. Mme la secrétaire générale parle de 11 registres dont il faut « éclairer les points d'ombre » et apporter des compléments d'information.

- **École la République à MAZAMET**, 3 registres, et 3 arrêts avec demande de qualification en arrêt de travail imputable au service.

Le représentant FO, précise que suite à 3 arrêts de travail sur des postes similaires au sein d'une même école, et reconnus imputables au service par l'administration, une enquête a été décidée au niveau du CHSCT. Les auditions des personnels concernés par les registres du personnel auront donc lieu le 2 décembre 2019 sur la circonscription de Castres » .

A ce sujet, le représentant FO demande si Mme Georges, médecin de prévention, sera présente lors de ces auditions ? Le médecin au vu de son agenda et faute d'avoir été prévenue tardivement ne pourra être présente mais assistera volontiers à la rédaction des travaux de la commission d'enquête.

- **Ecole de Brens**, un incident entre une famille et une enseignante semble avoir été réglé . Après entretien, la famille s'est excusée. Pour le conseiller de prévention la situation est apaisée avec la famille.

••**Ecole J.J. Rousseau**, problème d'un élève en état de déshydratation avec intervention du SAMU, durant la période caniculaire. Sophie G . conseillère de prévention indique que l'enfant était déjà dans un état de déshydratation le matin d'où aggravation dans la journée. Les membres du CHSCT notent que grâce au réflexe professionnel de la directrice, l'enfant a été sauvé.

Par rapport aux épisodes de canicule, le CHSCT avait demandé un protocole. Le DASEN s'est saisi de cette demande puisqu'il a participé au PLAN REGION /OCCITANIE (2021-27). Ce plan a pour but de

sensibiliser aux faits de canicule, l'attention sera mise sur la qualité du bâti par exemple. Des fonds pourraient être dédiés.

Le représentant FO demande si cela concerne aussi l'évacuation des personnels ?

La SG: ce n'est pas mon propos, il y a des articles sur le bâti (art. 14 et 17) qui vont pouvoir soutenir les collectivités pour améliorer les bâtiments.

Un représentant FSU rappelle la mise en place d'un GT au niveau du CHSCT pour aborder le problème de l'ambiance thermique sur les établissements scolaires.

•••Ecole L'Albertarié à GRAULHET. Les registres de cette école font apparaître des problèmes liés aux élèves perturbateurs. M. Thomasson, conseiller de prévention précise qu'un suivi a été mis en place en lien avec Mme Cavard (référente élèves à besoins particuliers au niveau académique) et parle d'une ½ journée de formation à destination des enseignants sur le temps de travail (service ASH), les enseignants ont ainsi pu donner leur ressenti par rapport à l'inclusion, leurs réels besoins. Les formateurs étaient satisfaits et se sont sentis utiles, ils travaillent aussi à la communication d'outils.

Le représentant FO ajoute qu'une formation d'une ½ journée, cela paraît très court et ne résout pas le problème, en effet les enseignants ont fait remonter que si cette formation pouvait être intéressante au niveau théorique, elle ne répondait pas concrètement aux problèmes évoqués dans le registre. Le représentant FO demande, jusqu'à quel point peut-on gérer l'impossible ? Les enseignants sont restés sur leur faim ? Ne demande-t-on pas trop aux enseignants sur l'inclusion ?

La SG : on ne va pas débattre sur l'inclusion (car c'est dans les textes).

La représentante FSU souligne que l'école inclusive c'est beaucoup d'injonctions et des tâches alourdies pour les directeurs.

FO mène un combat, depuis l'instauration de la loi Montchamp de 2005, contre l'inclusion **systématique** et dénonce encore une fois depuis cette rentrée des dysfonctionnements graves au sein des équipes suite à des inclusions mal préparées ou mal accompagnées, avec un suivi des personnels en souffrance **inexistant**. A noter 5 collègues sur cette école sont en arrêt, dont deux en lien avec les événements de l'année scolaire passée.

•••Ecole de Villefranche, problème d'une enseignante dans son relationnel avec des familles. L'IEN a, au cours d'un entretien de carrière pris la mesure du problème et a mis en place des mesures d'accompagnement par l'équipe pédagogique pour cette enseignante. Un conseiller pédagogique va aider et apporter des réponses début janvier.

•••Lycée Bellevue : problèmes d'intendance et d'organisation des emplois du temps liés entre autre à l'absence du proviseur adjoint non remplacé. Ce registre a été porté à la connaissance des membres du CHSCT par le représentant CHSCT FO qui a témoigné d'une situation très préoccupante sur cet établissement, inquiet pour l'état psychologique de toute l'équipe.

Pour la représentante FSU, c'est un vrai appel au secours.

La SG, répond: il y a eu une affectation sur le poste du proviseur adjoint, qui a repris son poste depuis.

L'équipe de direction est revenue dans sa formation de début d'année. Mme Georges indique que dans ces cas il faut leur conseiller de prendre contact avec le médecin de prévention. La SG : oui, tout à fait. Le

focus du représentant du personnel FO, c'était sur les risques psycho socio /sur l'équipe de direction.

FO considère que l'alerte des personnels du lycée Bellevue n'est pas entendue, certes le proviseur adjoint est bien revenu sur son poste mais la demande des personnels d'un renfort avec un personnel de direction supplémentaire pour faire face au surcroît de travail causé par la réforme des lycées et par le fait qu'il n'y a eu aucun tuilage entre l'ancien et le nouveau proviseur adjoint n'a pas été entendue. Il est à craindre que les difficultés de fonctionnement réapparaissent à court terme.

•••Ecole du centre à Castres

Le représentant FO demande des précisions sur ces registres qualifiés de DGI mais qui visiblement n'en sont pas (RSST ?), précisant de fait que ce n'est pas le même cadre.

La SG précise qu'ils se sont transformés en simple alerte depuis les incidents.

Pour l'un des trois registres, cela concerne un enfant qui a un suivi déjà engagé, il est traité, on sait où on en est, précise la SG. Notamment avec le G.O.S. (Groupe opérationnel de suivi, décision de renforcer une prise en charge médico sociale) . Ce groupe est composé de partenaires de la MDPH, Médecin pédopsychiatre, psychologue, une solution est recherchée avec des expertises croisées. L'Ed. Nationale a demandé à ce que les soins prennent le relais. On se questionne sur la partie soin qui doit être augmentée. On est aussi dans l'attente d'un accueil dans un établissement adapté.

Concernant les deux autres registres, la secrétaire générale précise que l'élève concerné a été déscolarisé provisoirement, dans l'attente que les parents amènent l'enfant à un rendez-vous chez un pédopsychiatre . Attente de suivi et de prise en charge.

Le représentant FO demande suite à ces registres : pour l'équipe enseignante, quel accompagnement ?

La SG, répond: un accompagnement permanent (sans préciser lequel ?).

FO remarque, de nouveau, que l'administration se préoccupe plus de trouver une solution qui ménage davantage les familles que son personnel, ainsi à de multiples reprises les enseignants se sont retrouvés seuls responsables, voire culpabilisés de la situation vécue, alors que les conditions d'accueil des élèves concernés n'étaient pas du tout adaptées à leur profil. FO revendique une véritable prise en charge de la détresse des collègues par l'administration et un soutien sans faille au regard des événements subis.

Le flou entretenu à l'égard de la remontée tardive de ces registres et leur qualification plus qu'approximative par l'administration témoignent d'une improvisation et d'un manque de respect de la réglementation en vigueur (cadre du décret 82-453, du 28 mai 1982).

3) BILAN CHSCT pour l'année 2018-2019

Concernant le bilan, où il est fait état d'un assistant de prévention qui subirait des pressions.

M. Andrieux, médecin de prévention réagit et se dit surpris qu'un assistant de prévention subisse des pressions, car cela va à l'encontre de sa mission. Le conseiller de prévention pour le secondaire se dit lui aussi surpris. Ce n'est pas remonté jusqu'à lui.

La secrétaire du CHSCT souligne que cela peut être compliqué pour certains.

Le conseiller de prévention, ajoute que les assistants de prévention sont vus une fois par an. On leur dit qu'ils sont « une interface entre les personnes et le chef d'établissement ».

Le représentant FO précise que ce n'est pas forcément l'assistant de prévention qui inscrit, cela peut être aussi le gestionnaire.

Pour FO, les pressions existent lors des inscriptions sur les registres (voir à ce propos la déclaration liminaire), que ce soit des chefs d'établissements ou des IEN, à plusieurs reprises des collègues nous ont interpellés sur ces pressions afin qu'ils ne remplissent pas les registres. FO restera vigilante sur ce point et plus que jamais accompagnera les collègues confrontés à ces abus d'autorité afin de défendre les droits des personnels.

4) Bilan des actions de la délégation académiques de la sécurité dans les établissements/ pour la DASE de Mme Duloum.

A noter que ce point ne figurait pas à l'ordre du jour du CHSCT !

Pour l'administration, dans le département, il y a des efforts de fait ; la preuve il y a 3 conseillers de prévention et une secrétaire de CHSCT.

Présentation sous forme de diaporama de L'application PGR (Plan de Prévention Gestion des Risques) = fille de MARGUERITE.

- Formation des conseillers de prévention, en partenariat avec la MGEN. Formation des assistants de prévention sur les troubles musculo-squelettiques pour les enseignants de maternelle.

Le représentant Fo demande si le partenariat avec la MGEN signifie que celle-ci finance les formations.

Réponse : oui, elle finance les formateurs comme les kinés.

FO constate encore une fois que c'est avec l'argent des mutuelles et donc des mutualistes que l'Éducation Nationale finance ces formations. On laisse donc le soin à des prestataires privés, financés par le personnel lui-même qui prend donc en charge sa propre formation.

- Autre prévention : la formation sur une ½ journée aux risques chimiques pour les enseignants et techniciens de laboratoire. Cela a permis de faire évoluer les mentalités et les pratiques.
- La conception de documents qui sont adaptés à l'Éducation Nationale.

Les documents proposés sont à prendre avec une certaine défiance, ainsi, dans le « guide prévention de traitement des situations de violence et de harcèlement dans la fonction publique », guide qui nous a été remis à l'issue de la réunion, à aucun endroit n'est mentionné l'article 11 (la loi du 13 juillet 1983) concernant la protection fonctionnelle auquel tout agent à droit dans l'exercice de ses fonctions.

Cela suppose encore une fois que des plans et des accompagnements suffiront à résoudre des situations de crise au détriment des agents qui eux les subiront.

- Le dispositif DRH qui permet des reconversions dans la prévention des risques.
- Le « kit de survie » dispensé lors d'une demi-journée auprès des nouveaux professeurs des écoles.

La représentante FSU parle de la charge de travail supplémentaire pour les conseillers de prévention.

Mme la conseillère de prévention académique dit qu'il faut voir, car on peut, peut-être, dégager des indemnités comme dans d'autres académies pour certaines missions.

Le nouveau PGR (interface qui remplace MARGUERITE) est présenté avec 4 modules (DUER/

PPMS/Exercices incendies/ RSST), sera bientôt opérationnel.

La SG, précise : via ARENA, on pourra déposer son dossier qui partira à la DAGFI directement.

Mme la conseillère de prévention académique : chaque personnel pourra accéder au registre depuis son ordinateur. Fonctionnement/ le chef d'établissement prend connaissance du signalement, rappel : il n'est pas tenu de donner des suites, mais s'il le souhaite... il y aura une fenêtre prévue.

Il restera un registre papier.

En cas d'accident, et enquête on demande le DUER donc il faut bien le remplir.

Le médecin de prévention : « quelles sont les recommandations émises pour l'évacuation des sources radioactives ? » encore présentes dans certains établissements et qui n'ont pas ENCORE été enlevées... Il insiste si des gens sont à proximité de ces sources, l'employeur doit mettre en place une prévention auprès des personnels.

Mme la conseillère de prévention explique que c'est cher à évacuer. La SG dit qu'on va présenter un programme de prévention où on pourra rajouter une sensibilisation auprès de ces dangers.

Le médecin de prévention intervient, à nouveau, pour rappeler une aggravation des peines / si absence de document unique en cas d'accident.

L'employeur est tenu de faire de la prévention immédiate aux agents qui travaillent à côté des sources radioactives. « Vous relevez les risques mais vous ne faites aucune ACTION, Attention !».

5) Programme annuel de prévention 2019-20

Le département réaffirme le rôle des APE (assistants de prévention)/ présentation du tableau et des guides.

La secrétaire du CHSCT intervient et note le manque de moyens humains, beaucoup de guides mais sur le terrain...

la secrétaire DAGFI : propose des groupes de travail sur les thématiques.

Mme Duloum défend les guides, c'est bien de connaître nos droits, c'est important de connaître les termes exacts pour remplir les RSST.

M. Andrieux encourage les membres du CHSCT lors d'un GT à faire la lecture critique de ces guides, pour acquérir des compétences afin de répondre à l'agent qui sera à aider. Le faire en groupe car les termes sont pointus. Mme Georges : dit qu'elle voudrait bien y être invitée.

Le représentant FO : quels sont les moyens financiers pour les médecins de prévention ?

Mme Georges : le recrutement académique est difficile. Au niveau départemental, elle compte sur nous pour lui faire les remontées. Elle aimerait faire des visites pour voir des agents qui ne sont pas déjà en souffrance comme les directeurs.

6) Visites.

• collège de Cordes :

Quelques précisions sont données. Pour la vie scolaire un AED est à recruter. Le conseiller de prévention a pris contact avec Mme Secato, principale du collège, qui a reçu le compte-rendu. Il sera mis en place une bannette pour déposer le RSST.

••Collège Jean Monnet

Le conseiller de prévention : arrêt de l'assistant de prévention qui a reporté dans le temps les démarches. Mme Artaud, principale a nommé 2 nouveaux assistants de prévention qui s'ajoutent à 1 existant.

Déplacement de la salle des profs demandé n'a pas été réalisable, par contre l'espace a été entièrement réorganisé.

Livret d'accueil mis en place pour les nouveaux enseignants.

M. Andrieux indique qu'il faut un point d'eau à côté d'un micro -onde, importance du lavage des mains.

- La mise aux normes sera faite au niveau de la salle des collections.
- La moquette SEGPA n'a pas été remplacée car en dessous il y a de l'amiante, le conseil départemental a été saisi.
- L'amplitude du fonctionnement du chauffage a été augmentée.
- La serre reconstruite.
- Le bilan de l'atelier SEGPA réalisé.
- Depuis septembre 2019, mise en place d'une zone Bleue pour délimiter les espaces dangereux/ interdits.

Le conseiller de prévention dit que c'est très bien respecté par les élèves et que cela a permis de bien apaiser le climat. La représentante FO demande à monsieur le conseiller de prévention de qui il tient cette information, il répond que c'est de Mme la principale, et que lui-même, en visite dans le collège la semaine passée a pu constater l'efficacité de ce système.

- Paillasses posées en salle de sciences.
- Remplacement des algécos pour l'agent.
- Grilles de protection pas encore réalisées.

Le représentant FO demande pourquoi un membre du CHSCT n'a pas pu consulter le registre santé et sécurité au travail ? La principale ayant affirmé que sa hiérarchie lui a indiqué qu'elle devait refuser de laisser le représentant le consulter.

Réponse du conseiller de prévention : il faut qu'il soit en délégation, il n'y était pas en tant que membre du CHSCT. Pour le DGI un membre peut s'en saisir mais pour le RSST le membre doit avoir une délégation de l'ensemble du CHSCT mais pas en tant que seule organisation syndicale (Référence donnée :Article 5 du 82-453).

La représentante du DASEN affirme qu'il faut passer par la secrétaire du CHSCT qui doit obtenir l'autorisation du représentant du DASEN ce que confirme la secrétaire du CHSCT.

Pour FO, rien ne vient affirmer ce fait dans la réglementation, car l'article 5 mentionné fait référence au visite des inspecteurs santé et sécurité au travail, mais rien n'interdit non plus à un membre du CHSCT de consulter ces registres. Là encore, l'administration met un frein à l'exercice du droit syndical en limitant ses actions auprès du personnel. Par ailleurs, pour notre part, le fait de cacher ces registres n'augure rien de bon pour l'établissement concerné.

7) Enquête SEGPA : 3 avis. (pièces jointes)

A propos des trois avis, la SG indique que la MDPH émet des notifications, et que l'Ed. Nat. Applique ces notifications.

Les 3 avis ont été votés à l'unanimité.

La SG rappelle au sujet des heures demandées dans le cadre de la DGH, pour un des 3 avis, que depuis 1984, c'est le chef d'établissement le seul maître à bord pour donner les heures et lui seul.

8) Questions diverses :

••• Registre dématérialisé

Nous avons appris que lors de certaines réunions de directeurs une information a été donnée sur la mise en place du registre dématérialisé. A quelle date cette dématérialisation sera effective, pour quel type d'établissement? Quels sont les moyens mis en œuvre pour transmettre l'information en temps réel aux représentants du personnel membres du CHSCT ?

Réponse de l'administration : cela devrait arriver autour des vacances de Noël dans tous les établissements de l'Académie et pour tous les personnels dotés d'une adresse : ac-toulouse.fr

Les moyens mis en œuvre : demande de transit par la secrétaire de l'administration qui transmettra aux membres du CHSCT. Une demande, pour que les membres du CHSCT soient directement destinataires des signalements, est en cours auprès du rectorat.

Pour la représentante du DASEN ce registre sera plus facile à transmettre car les documents auront le même format numérique.

Le représentant Fo : est-ce que les assistants de prévention le recevront ?

Le conseiller de prévention répond : ce seront les premiers informés, ils pourront le classer (le RSST) sans suite, ou le valider, l'IEN ou le chef d'établissement pourront écrire les suites à donner (visiblement ce n'est pas une obligation !).

Le registre sera maintenu mais les réponses seront faites sur le suivi numérique.

Demande d'un représentant du personnel : qu'arrivera – t-il aux registres classés sans suite ?

Réponse du conseiller: elles seront quand même visibles.

Le médecin de prévention s'interroge et trouve cela un peu poussif comme système . Car les membres du CHSCT ne sont pas les premiers informés.

Depuis l'annonce de sa mise en place, FO dénonce cette mesure de dématérialisation du RSST, en effet si le format papier n'est pas toujours facile à transmettre, il est consultable par tous les agents, visible et accessible. Avec le RSST dématérialisé, nos craintes s'avèrent confirmées car les assistants de prévention, comme il a été annoncé, pourront les classer sans suite sans qu'aucun représentant du personnel puisse se prononcer. C'est encore une fois une régression dans les droits des salariés.

••Question sur les accidents de travail dont les déclarations ne remontent pas au niveau départemental

La secrétaire générale reconnaît qu'ils n'ont pas connaissance des arrêts de travail imputables au service et de leur reconnaissance par l'administration, aussi elle propose que trois extractions par an soient faites au

niveau du rectorat. Il serait bien de les avoir au moment des GT.

Un représentant du personnel ajoute que, dans le 46, ils ont les extractions.

M. Andrieux : dit que l'employeur est en faute vis à vis de la loi, en effet, comment l'établissement complète le DU s'il n'a pas de retour ? Comment se met-il à jour ?

FO rappelle que cette information montre combien l'administration et surtout l'employeur se soustraient à leurs obligations à l'égard des salariés, aussi, le syndicat encourage les collègues victimes d'un incident ou accident de travail à faire prévaloir leurs droits afin d'éviter que leur soit enlevé le jour de carence et afin que l'administration prenne la pleine mesure des souffrances et des difficultés rencontrées par les agents dans l'exercice de leur mission.

En conclusion, même si, pour l'employeur les représentants FO apparaissent comme des perturbateurs du fonctionnement du CHSCT, nous revendiquons haut et fort de continuer à vouloir défendre les collègues et assumons ce rôle quand bien même on cherche à nous désigner comme ceux qui outrepassent leurs droits en voulant laisser croire que nous n'intervenons que pour défendre nos syndiqués et les établissements dans lesquels nous exerçons.